



**COMITÉ  
GARD**

COMMISSION  
COMMISSION  
SENIORS +

**REGLEMENT  
COUPE SENIORS +35 ANS  
PAR EQUIPES**



**Saison 2018**

1069, av Maréchal Juin – 30900 NIMES  
☎ 04 66 29 27 55 – Télécopie 04 66 84 59 80  
Email : [comite.gard@fft.fr](mailto:comite.gard@fft.fr) – Site : [www.comite.fft.fr/gard](http://www.comite.fft.fr/gard)

## ORGANISATEUR

LE COMITE DE TENNIS DU GARD  
LA COMMISSION SENIORS +

## RESPONSABLE DES EPREUVES

Sébastien CHAUFFARD

☎ 06 11 22 43 96

sebastien.chauffard@fft.fr

## LES RESPONSABLES DE DIVISIONS

CHAMPIONNAT FEMININ			
Division Honneur:	Sébastien CHAUFFARD	06 11 22 43 96	sebastien.chauffard@fft.fr
Première Division:	Sébastien CHAUFFARD	06 11 22 43 96	sebastien.chauffard@fft.fr
Deuxième Division:	Noël DOS MARTIRES	06 62 53 95 20	noel.dosmartires@fft.fr

CHAMPIONNAT MASCULIN			
Division Honneur:	Marie-Laurence CHABRIER	06 83 51 81 93	marie-laurence.chabrier@fft.fr
Première Division:	Cristelle HUGOUNENQ	06 59 03 32 86	cristelle.hugounenq@fft.fr
Deuxième Division:	Corinne SARRADIN	06 64 53 99 87	corinne.sarradin@orange.fr
Troisième Division:	Laurent CHABRIER	06 71 05 24 45	monlaurentdugard@aol.com

**POUR TOUTE CORRESPONDANCE AVEC LES RESPONSABLES MERCI DE BIEN PRECISER  
VOTRE DIVISION ET VOTRE POULE !**

# **ORGANISATION ET REGLEMENT DES RENCONTRES PAR EQUIPES DE LA COUPE DU GARD SENIORS +35 ANS**

## **I. COMPETITIONS ET DISPOSITIONS GENERALES**

Ce règlement a pour objet d'assurer le bon déroulement de toutes les compétitions dans le respect de l'éthique sportive. Il a été élaboré à partir des règlements sportifs et des règlements des compétitions par équipes de la Fédération Française de Tennis (Statuts et règlements officiels)

. Le comité de Tennis du Gard organise ces compétitions dans le cadre des délégations qui lui sont attribuées par la FFT et la ligue Occitanie.

Cette coupe est réservée aux équipes des clubs ou associations sportives affiliées à la Fédération Française de Tennis ayant réglé leur cotisation statutaire pour la saison considérée, et possédant des courts homologués.

Le comité de tennis du Gard organise tout au long de la saison des compétitions ; ces compétitions sont élaborées et gérées par des responsables de commissions et des responsables de compétitions, tous bénévoles. Pour tous renseignements concernant ces compétitions vous pouvez joindre le comité ou les responsables sus cités.

Pour participer à une compétition le joueur doit répondre à un certain nombre de critères (âge, classement, date de prise de la licence, composition d'équipe ...) ; les rencontres, dont le format est défini par les organisateurs, sont inscrites à un calendrier, et doivent être supervisées par un officiel de la compétition (JAE) ; les résultats sont saisis sur le site de la gestion sportive (<http://www.gs.applipubfft.fr/>) et validés par les responsables de divisions.

A chaque compétition correspond des dates importantes à respecter :

- Date d'inscription
- Date de prise de licence
- Date de début de la compétition (de la phase préliminaire, de la phase finale selon les cas)
- Date de fin de la compétition (de la phase préliminaire, de la phase finale selon les cas)

### **Important :**

- en cas de compétition avec phase finale, afin d'éviter tout retard dans l'élaboration et la réalisation de la compétition, une date butoir de compétition préliminaire sera donnée à laquelle le classement de la coupe sera pris en compte ; tout match joué au-delà de cette date, sera pris en compte pour le palmarès individuel du joueur, mais ne sera pas comptabilisé pour le classement de la compétition.

- Les dates de rattrapages sont données à titre indicatifs, les équipes doivent s'organiser pour jouer les rencontres dans les délais impartis par les organisateurs, même si cela contraint de jouer en dehors des 2 dates de rattrapage ; toute demande de report de rencontre pour quelque raison que ce soit doit faire l'objet d'une information auprès du responsable de la division concernée (le mieux étant par courriel). A titre exceptionnel, pour le bon déroulement de la compétition le comité prendra les dispositions indispensables pour terminer une épreuve dans les temps (en particulier des modifications de calendriers).

**La coupe du Gard Interclubs par équipes Séniors + 35 ans n'est pas qualificative pour les Championnats de la Ligue OCCITANIE.**

## II. JOUEURS – CLASSEMENT – QUALIFICATION DES JOUEURS

Pour prendre part à une compétition par équipe organisée par le comité du Gard, le compétiteur et/ou ses accompagnants doivent se conformer, sans restriction, aux dispositions des règlements administratifs régissant son statut, règlements qu'il doit, bien sûr, connaître.

Tout joueur qui enfreindra volontairement les règlements, s'expose, expose son équipe et son club aux sanctions administratives et sportives définies par la FFT.

En prenant part à une compétition, le joueur accepte les règles spécifiques de la compétition concernant le déroulement de la partie (nombre de jeux et de sets, point décisif, jeu décisif, super jeu décisif), la limitation par jour du nombre de parties, et le repos en cours de partie ou entre 2 parties.

Le joueur ne pourra participer à la compétition que :

- S'il est licencié dans un club du Gard ;
- S'il détient une licence portant la mention « compétition autorisée » ;
- Si les délais et conditions de qualification sont observés ;
- S'il justifie de son identité par la production d'une pièce officielle avec photo.

### **Important :**

Pour les joueurs ayant déjà été classés au moins 3ème série, n'ayant disputé aucun match de simple homologué au cours des 3 années sportives précédentes : il est obligatoire de demander un reclassement auprès de la Commission compétente avant de reprendre toute compétition. **Leur participation, en tant que NC, à une compétition par équipes, sans demande de reclassement attestée par la Commission de Classement avant le début de la compétition, entraînera la disqualification de leur équipe pour la ou les rencontres auxquelles il aura pris part.**

La qualification « ND » (non déterminé) apparaît sur la licence des joueurs n'ayant pas pris part à un match officiel depuis 3 ans ; ils ne peuvent avec ce statut ND prendre part à aucune compétition individuelle ou par équipe et doivent également demander un reclassement auprès de la Commission de Classement, avant de reprendre toute compétition. **Leur participation, en tant que ND, à une compétition par équipes entraînera la disqualification de leur équipe pour la ou les rencontres auxquelles il aura pris part.**

### **Qualification des joueurs :**

**Les joueurs participant à la coupe séniors + 35 organisée par le comité de tennis du Gard doivent être licenciés ou rattachés au club au plus tard la veille du début de la compétition soit avant le 17 mars 2018.**

#### **Entente entre deux clubs :**

Le Comité Départemental de Tennis du Gard autorise les ententes entre deux clubs qui n'ont pas d'équipe engagée afin de constituer une seule et unique équipe dans les conditions suivantes sans aucune dérogation :

- Dans l'entente, un club référent est désigné.
- Un document concernant la demande devra être dûment signé des 2 présidents et du président du Comité.
- La demande d'entente devra parvenir au Comité, en même temps que l'engagement des équipes.

Les demandes d'entente sont à faire avant la date limite d'engagement des équipes auprès du : Président du comité du Gard.

### III. COMPOSITION DES EQUIPES, LISTES TYPES ET PERMUTATIONS

Les listes types sont établies conformément au classement officiel.

Les listes types sont officielles à partir du mercredi précédent le début de la compétition (gestion sportive).

Toutes modifications de liste type peuvent être faites avant le mercredi précédant la première journée de la Coupe. Toutes demandes doit être faite par écrit (mail) auprès du responsable de l'épreuve ou de la division.

Pour les équipes n'ayant pas fourni leur liste type, la première feuille de match sera considérée comme liste type.

**La compétition se joue avec le classement en vigueur au jour de la rencontre de cette compétition. Les classements intermédiaires de avril, mai et juin devront être pris en compte.**

En revanche, si une modification de classement intervient entre l'envoi des listes type et la veille du début de la compétition (nouveau classement ou reclassement d'un joueur à titre personnel), les listes type sont modifiées.

#### **Permutations et requalifications des joueurs :**

*Les équipes sont « hiérarchisées » :*

- *Le N°1 de la liste type ne peut avoir un classement supérieur à celui du joueur le moins bien classé de la liste type de l'équipe supérieure et, en conséquence, le dernier de la liste type ne peut avoir un classement inférieur au N°1 de la ou des listes types des équipes inférieures (ceci concerne TOUTES les divisions Messieurs et Dames).*
- *Les joueurs de simple et les paires de double sont désignés pour chaque rencontre dans l'ordre officiel du classement.*
- *A classement égal, les joueurs de l'équipe peuvent être inversés selon les rencontres.*
- *Tout joueur figurant dans une formation type ne pourra, de la saison, jouer dans une équipe de son club inscrite dans la même division ou dans une division inférieure.*
- *Un joueur ne figurant pas sur la liste type de l'équipe, ne pourra jouer dans cette équipe que si son classement est inférieur ou égal au premier joueur de la liste type.*
- *Un joueur n'ayant pas joué en phase de poules (qu'il soit ou non sur la liste type) pourra jouer en phase finale s'il remplit les conditions de classement ad hoc.*
- *Tout joueur ayant joué deux fois en équipe supérieure, ne pourra plus jouer dans une équipe inférieure.*

**Dans le cas où plusieurs équipes sont engagées dans la même division :**

- *Un joueur, non inscrit sur une liste type peut jouer dans une équipe si son classement est inférieur ou égal au premier inscrit de la liste.*
- *Un joueur ayant joué une fois dans une équipe de cette division ne peut ensuite jouer dans une autre équipe de cette division ; il peut, en revanche, jouer dans une équipe d'une autre division en respectant les critères de classement.*

## IV. FORMAT DES PARTIES

La coupe séniors +35 comporte deux phases ; la première se déroule par poules au sein d'une même division ; la seconde par élimination directe lors d'un tableau final par division regroupant les équipes ayant fini en tête de leur poule respective.

- **Les simples se déroulent selon le format 1** : format classique, à savoir au meilleur des trois manches avec jeu décisif à 6 partout dans les 3 manches.
- **Le double se joue selon le format 4** : avec application du point décisif à 40 A et l'éventuelle troisième manche, est remplacée par un super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart.

Ordre des parties : 3 simples => simple 3 puis simple 2 puis simple 1 pour se terminer par le double ; En cas d'accord mutuel entre les deux capitaines, l'ordre des matchs des simples peut être modifié.

## V. DEROULEMENT DES RENCONTRES

- Les rencontres se déroulent aux dates et heures prévues par le calendrier.
- Toutes les dispositions doivent être prises pour jouer la rencontre dans les temps :
  - avancer la rencontre est possible avec accord des deux capitaines
  - aller jouer la rencontre impérativement chez le club visiteur, si les terrains du club visité sont impraticables et ceux du club visiteur praticables et disponibles.
- Toutes les compétitions ou phases de compétitions ont une date de fin ; au-delà de cette date, le résultat ne sera pas pris en compte pour le classement de la compétition (seuls les résultats individuels seront pris en compte dans le palmarès des joueurs).
- Les joueurs de simple sont désignés pour chaque rencontre dans l'ordre officiel du classement ; **la paire de double est composée librement.**
- Toute équipe incomplète, le jour de la rencontre, perd celle-ci par disqualification.
- Le club recevant a l'obligation de fournir au moins deux courts et trois balles neuves par parties de simple, la feuille d'état de match, la feuille de composition des équipes, et si besoin une feuille d'observations.
- Avant le début de la rencontre, le Capitaine doit présenter tous les joueurs de son équipe au juge arbitre et lui remettre :
  - La liste des joueurs de simples et de ceux susceptibles de jouer le double.
  - La licence (de l'année sportive en cours) de chacun des joueurs.
  - Une pièce d'identité officielle avec photographie de chacun des joueurs.
- La rencontre ne peut être interrompue, sur décision du juge arbitre, qu'en cas d'impossibilité matérielle absolue d'utilisation des courts (obscurité, pluie, terrains impraticables ...) En cas d'interruption, le juge arbitre doit prendre toutes les mesures pour que la rencontre ne soit pas reportée et puisse se disputer dans la journée : les capitaines et les joueurs doivent rester à disposition jusqu'à sa décision définitive. Si la rencontre est définitivement interrompue, le juge arbitre notifie l'heure de décision du report.
- En cas de rencontre interrompue, avant que la victoire ait été acquise par l'une des équipes en présence, la rencontre est à rejouer en totalité. La composition de l'équipe pourra être modifiée.

Les parties jouées doivent faire l'objet d'une transmission de la feuille de match pour prise en compte des résultats individuels des joueurs par le service du classement ; si la victoire est acquise à une équipe au moment de l'arrêt, la rencontre ne sera pas rejouée et les points correspondants aux parties n'ayant pas pu se jouer ne seront pas attribués. La feuille de match devra être saisie sur la gestion sportive.

## VI. JUGE ARBITRAGE

Le juge arbitre doit veiller au respect des règlements administratifs, des règles du jeu et des règlements sportifs. Il est responsable du déroulement de la rencontre, de la sincérité et de l'exactitude des résultats, ainsi que de la qualité de leur transcription.

Un JAE (de niveau 1 minimum) nommément désigné, doit être présent du début à la fin des parties ; la rencontre terminée, la signature de la feuille de résultats, engage sa responsabilité. Cet officiel du tennis ne doit jamais être le capitaine de l'équipe qu'il juge arbitre, par contre il peut être joueur. Il se fait présenter en début de rencontre par les capitaines :

- Les licences ; il vérifie la date de rattachement au club et la notification « compétition autorisée ».
- Les pièces d'identité officielles avec photographie
- Il doit vérifier avant le début la rencontre que chaque équipe est complète et communiquer aux capitaines la liste des joueurs remise par la capitaine de l'équipe adverse ; ou donner rencontre perdue à l'équipe incomplète.
- Le juge arbitre doit évaluer, toujours avant le début de la rencontre, si chacun est apte à défendre loyalement ses chances. Si tel n'est pas le cas, l'équipe incomplète doit être disqualifiée (Un joueur visiblement blessé ou malade ne doit pas prendre part à une rencontre).
- Il doit empêcher un joueur de participer à la compétition s'il sait ou s'il est prouvé qu'il n'est pas qualifié ;
- Il rétablit s'il y a lieu l'ordre des classements des joueurs de simple et de paires de double.
- Il recueille les réclamations et les réserves éventuelles et les consigne sur la feuille d'observation.

## VII. FORFAIT – ABANDON – DISQUALIFICATION

- Une équipe ne pouvant se rendre sur le site de la rencontre, perd celle-ci par forfait. Toute équipe incomplète, sur le site de la rencontre, perd celle-ci par disqualification.
- Un joueur visiblement blessé ou malade ne doit pas prendre part à une rencontre. Chacun doit être apte à défendre loyalement ses chances, si tel n'est pas le cas, l'équipe est incomplète et doit être disqualifiée.
- En cas de forfait d'un joueur pour quelque raison que ce soit, avant le début de la partie à laquelle il devait participer, le point de cette partie revient à l'équipe adverse. Aucun remplacement n'est autorisé.
- Un joueur ayant abandonné, déclaré forfait ou ayant été disqualifié en simple ne peut participer aux doubles.

**Important :** Tout club déclarant forfait pourra être pénalisé d'une sanction administrative et/ou sportive.

Lorsqu'au cours d'un championnat, la même équipe déclare forfait 2 fois, elle sera automatiquement déclarée forfait « général » et se verra infliger une sanction administrative et sportive.

De même : 1 Forfait + 1 disqualification = forfait général

2 disqualifications = forfait général

De plus, un forfait général => rétrogradation de 2 divisions sauf avis contraire de la commission compétente.

## VIII. RESULTATS

- A l'issue d'une rencontre, l'équipe comptant le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur.
- Chaque match (simple ou double) gagné attribue 1 point à l'équipe victorieuse.
- Toutes les parties d'une rencontre doivent être jouées, même si le résultat est acquis. Si toutefois, aucune des deux équipes ne souhaite poursuivre la rencontre, mention en est faite par le juge-arbitre sur la feuille de résultats et le (ou les) point(s) correspondant(s) n'est (ne sont) pas attribué(s).
- Après chaque rencontre d'une phase organisée par poules, il est attribué :
  - ✓ 3 points au club ayant gagné la rencontre
  - ✓ 2 points aux clubs ayant fait match nul ;
  - ✓ 1 point au club ayant perdu la rencontre ;
  - ✓ 0 point pour les 2 clubs si rencontre non jouée dans les délais ;
  - ✓ -1 point au club dont l'équipe a été disqualifiée ou déclarée battue par décision du juge-arbitre ou de la commission compétente.
  - ✓ -2 points au club ayant déclaré forfait.
  - ✓ En cas de forfait ou de disqualification, l'équipe victorieuse se verra attribuer le score forfaitaire correspondant à la somme des matchs prévus pour la rencontre, soit 4/0, perdus chacun sur le score de 6/0 6/0.
- A l'issue de l'ensemble des rencontres de la poule, en cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, le classement dans la poule est établi en tenant compte successivement :
  - ✓ de la différence des nombres de points gagnés et perdus par chacune,
  - ✓ de la différence des nombres de parties gagnées et perdues par chacune,
  - ✓ de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune,
  - ✓ de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune.

**Important :** en cas de disqualification a posteriori pour non-respect du règlement : l'équipe disqualifiée ne marque aucun point pour la rencontre ; elle est de plus pénalisée de -1 point.

Si l'équipe disqualifiée avait remporté la victoire :

- ✓ en cas de faute sportive ; l'équipe adverse est déclarée vainqueur et récupère les points de la victoire.
- ✓ en cas de faute administrative ; l'équipe adverse est déclarée vainqueur et récupère les points de la victoire.



## IX. REPORTS

### REPORT POUR INTEMPERIES

- Si les terrains du club qui reçoit sont impraticables alors que ceux du club visiteur sont praticables et disponibles, la rencontre doit impérativement être jouée chez le club visiteur. Le club qui devait recevoir garde toutes les obligations du club visité : fournir les balles, le JAE ...

- Si report, la rencontre sera reportée à la 1ère date de rattrapage prévue mais il est possible de faire le report à une date ANTERIEURE.

En cas d'intempérie à la date de rattrapage la rencontre sera jouée à la date de rattrapage suivante avec toujours la possibilité de jouer à une date ANTERIEURE.

La commission compétente peut définir, à tout moment, d'autres modalités pour permettre le bon déroulement de la compétition.

## X.SAISIE DE FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de résultats remplies avec le plus grand soin, doivent être IMPERATIVEMENT saisies complètement sur l'application de Gestion Sportive dans les 48 heures (au plus tard). Ne plus les envoyer par courrier au comité, par contre elles doivent être conservées toute la saison.

- **C'est l'équipe qui gagne la rencontre qui doit effectuer les formalités ci-dessus** ; en cas de match nul c'est l'équipe qui reçoit qui a la responsabilité de ces formalités L'équipe adverse est invitée à vérifier dans les 48h la saisie et l'exactitude des informations renseignées. En cas de désaccord, prévenir au plus tôt le capitaine de l'équipe ayant saisi les résultats et le responsable de la division.

- Si la saisie n'est pas effectuée dans les temps, seul le responsable de division pourra EXCEPTIONNELLEMENT saisir le résultat dans la Gestion Sportive. En cas de non saisies répétées, le comité d'organisation se réserve le droit de ne pas prendre en compte les résultats correspondants pour le classement de la compétition, mais seulement pour le palmarès individuel des joueurs.

- Toute compétition a une date de début et une date de fin, les rencontres effectuées au-delà de la date de fin ne pourront pas être saisie sur la gestion sportive et ne seront donc, pas prise en compte pour le classement de la compétition.

## XI. RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être formulées par écrit sur la feuille d'observation et de décision prévue à cet effet, signée par les 2 capitaines et le juge arbitre et adressée au comité par courrier ou par Email.

Dans tous les cas un Email adressé dans les 24h au comité aura pour but d'alerter le responsable de compétition de la procédure en cours.